PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT
du Jura.

ARRONDISSEMENT
de St Claude.

SIGNATAIRES :

M. Toussaint,
ffons d'Ingénieur ordinaire.

M. Boris,
Ingénieur en chef.

N° 1669
le 31 Xbre 1874
Reg. A

ROUTE ~~Départementale~~ N° 10
de ~~Besançon~~ à Saint-Claude.

- R.N. 437 -

PLAN D'ALIGNEMENT
DE LA TRAVERSE DE Saint-Claude.

Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.

A St Claude le 28 Juillet 1870.
Le Conducteur ffons,
signé : Toussaint.

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.

A Lons le saunier le 26 juin 1871.
signé : Boris.

Vu à la section des Travaux publics,
le 12 Novembre 1873.
Le Rapporteur,
signé : Ch. Vergé.

Vu.
Lons le saunier, le 14 juillet 1873.
Pour le Préfet du Jura :
Le secrétaire général délégué,
signé : Millet.

POUR COPIE CONFORME AU PLAN ANNEXÉ
AU DÉCRET
EN DATE DU 25 Janvier 1875
LE CONSEILLER D'ÉTAT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Pour copie conforme :
L'Ingénieur en chef du Jura,

ÉCHELLE DE 0m 005 POUR MÈTRE ($\frac{1}{200}$).

N° 473 d'ordre. Ing.
Paris, Impr. de G. Jousset, Clet et Cie,
rue de Furstenberg, 8. (469)

ABRÉVIATIONS.

B	Constructions en bois.
P	— en pierres ou moellons.
P T.	— en pierres de taille.
o E	Rez-de-chaussée.
1 E	Maison à 1 étage.
2 E	— à 2 étages.
3 E	— à 3 étages.
4 E	— à 4 étages.
S	Construction solide.
M	— médiocre.
V	— en état de vétusté.

En deça du point 1, l'alignement de gauche sera tracé parallèlement
à l'axe de la route à 4 mètres de distance.

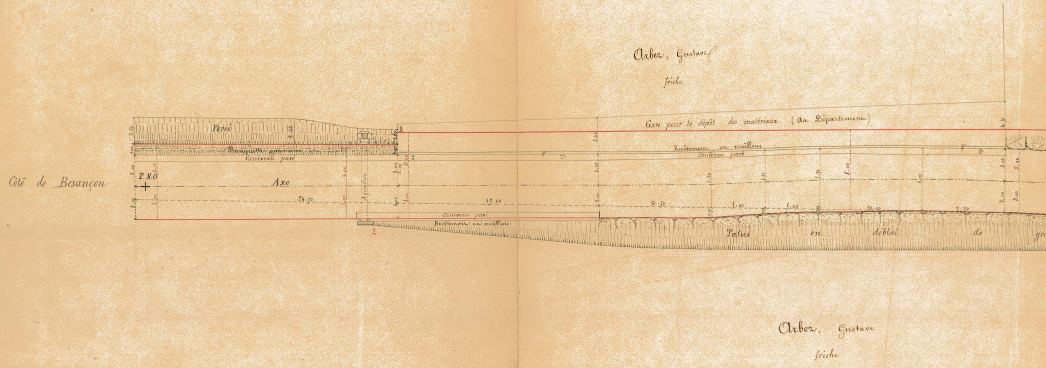
Côté de Besançon
Arbez, Gustave
friche
Perré
Banquette gazonnée
Caniveau pavé
P.N.O
Axe
Aqueduc
1
2
24.70
19.00
10.50
5.00
5.00
10.00
7.70
8.00
Gare pour le dépôt des matériaux (au Département)
Revêtement en moëllons
Caniveau pavé
Caniveau pavé
Revêtement en moëllons
Talus en déblai de
Arbez, Gustave
friche

En deça du point 2, l'alignement de droite sera tracé parallèlement
à l'axe de la route à 3 mètres de distance

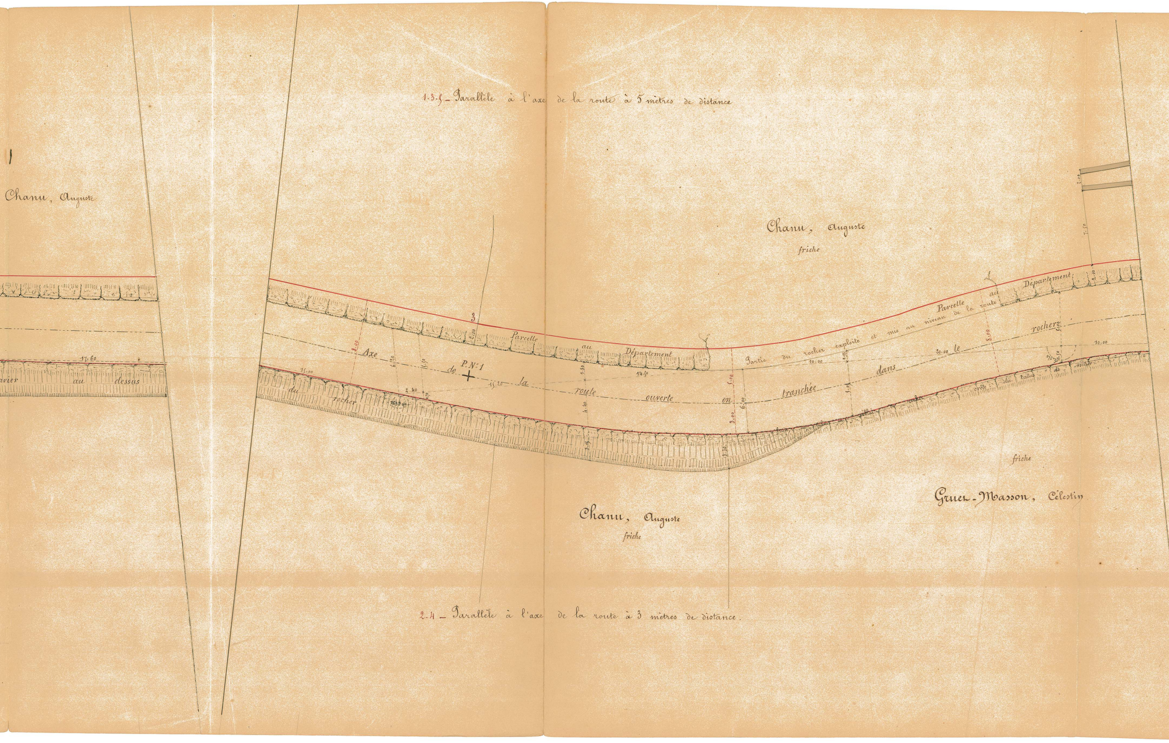
1.3.5 – Parallèle à l'axe de la route à 5 mètres de distance
Chanu, Auguste
vier au dessus
17.60
3
Parcelle au Département
Axe de la route ouverte en tranchée dans le rocher
P. N.° 1
du rocher
8.00
6.20
5.50
5.00
15.00
15.20
2.40
1.80
14.50
4.40
3.15
5.00
6.00
3.00
3.30
Partie du rocher exploité et mis au niveau de la route
Parcelle au Département
10.00
20.00
8.00
5.00
10.00
2.00
7.50
crête du talus de rocher
Chanu, Auguste
friche
Chanu, Auguste
friche
friche
Gruel-Masson, Célestin
2.4 – Parallèle à l'axe de la route à 3 mètres de distance

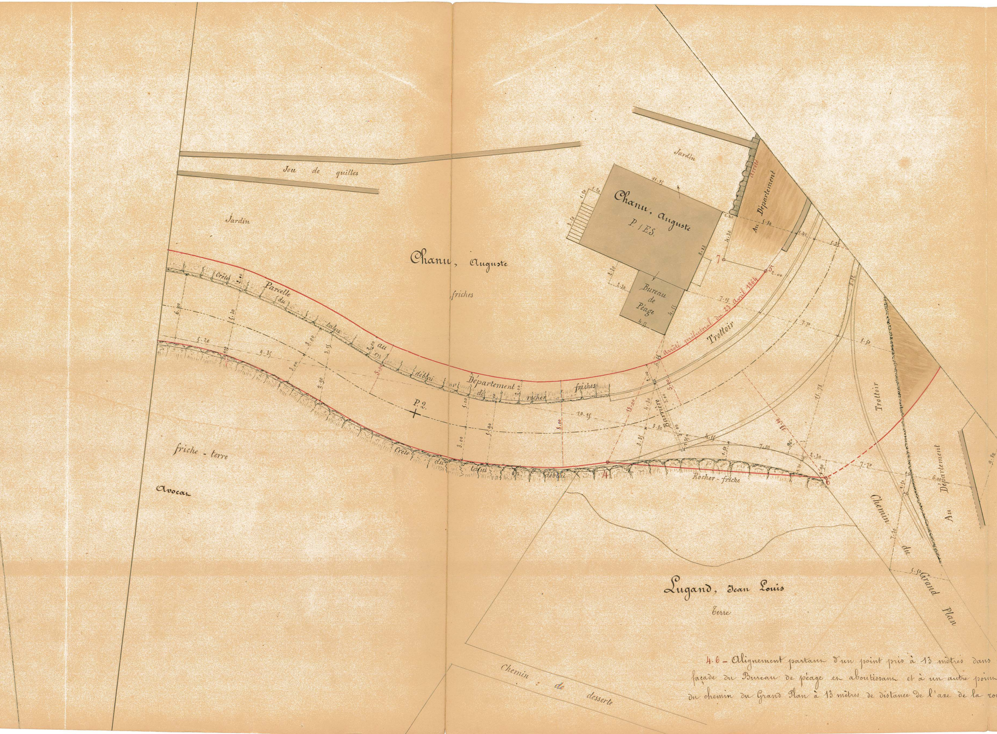
Jeu de quilles
Jardin
Jardin
Chanu, Auguste
friches
Chanu, Auguste
P. 1 E.S.
Bureau de Péage
Au Département
Arrêté
Crête du talus au déblai
Parcelle du Département
de rocher
friches
P. 2.
Arrêté préfectoral du 23 Avril 1864
Trottoir
Barrière
Crête du talus déblai
Rocher - friche
friche - terre
Avocat
Trottoir
Au Département
Chemin du Grand Plan
Lugand, Jean Louis
terre
Chemin de desserte
4
5
6
7
6.00
5.20
5.20
2.00
9.35
3.00
3.00
2.90
3.15
2.00
5.00
3.00
5.00
5.90
3.00
8.00
10.15
13.00
11.78
7.15
7.70
5.50
8.13
11.15
4.55
4.55
4.30
4.40
5.80
9.80
6.00
7.20

4.6 – Alignement partant d'un point pris à 13 mètres dans
façade du Bureau de péage en aboutissant et à un autre poin
du chemin du Grand Plan à 13 mètres de distance de l'axe de la ro

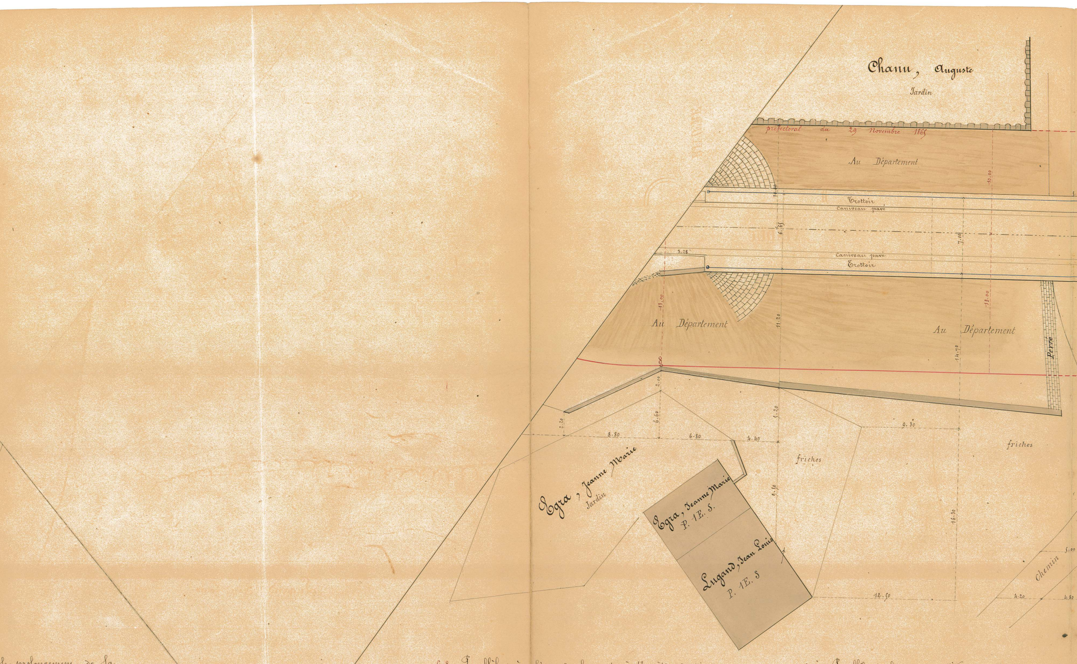
Chanu, Auguste
Jardin
préfectoral du 29 Novembre 1865
Au Département
10.00
10.00
Trottoir
Caniveau pavé
6.65
7.00
3.28
Caniveau pavé
Trottoir
13.00
11.20
13.00
Au Département
Au Département
14.70
Perré
8
2.00
2.20
6.60
5.20
8.80
6.80
4.40
9.30
friches
friches
Egra, Jeanne Marie
Jardin
Egra, Jeanne Marie
P. 1E. S.
Lugand, Jean Louis
P. 1E. S
9.50
16.30
12.50
Chemin
5.00
4.20
4.80

le prolongement de la
pris sur le bord de droite
uté mesurée normalement à cet axe.

6.8 – Parallèle à l'axe de la route à 13 mètres de distance

8-10 – Parallèle à l'axe du Viaduc à 13 mètres de distan

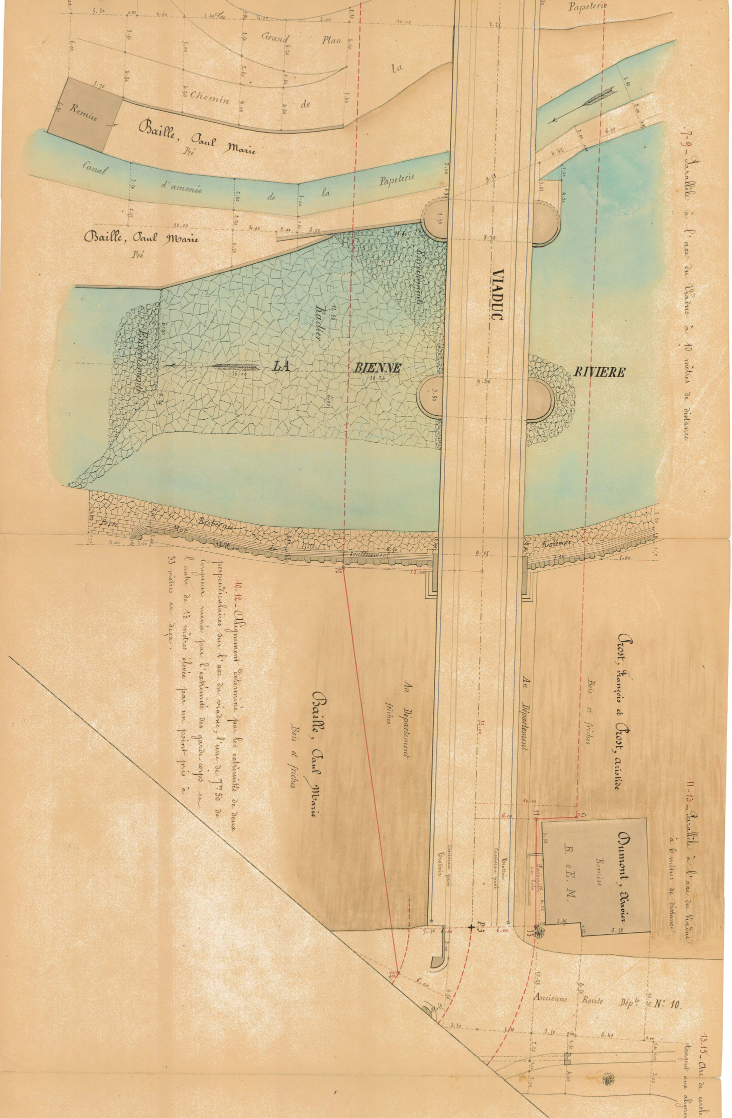
Papeterie
Grand Plan de la
Chemin
Remise
Baille, Paul Marie
Pré
Canal d'amenée de la Papeterie
Baille, Paul Marie
Pré
Enrochements
Rocher
VIADUC
LA BIENNE RIVIERE
Perré
Mur de soutènement
Risberme
Au Département
Friches
Baille, Paul Marie
Bois et friches
Crost, François et Crost, Aristide
Bois et friches
Dumont, Xavier
Remise
B. O. E. M.
Trottoir
Caniveau pavé
P. 3
Ancienne Route Dépˡᵉ N°. 10.
7-9 - Parallèle à l'axe du Viaduc à 10 mètres de distance
10-12 - Alignement déterminé par les extrémités de deux perpendiculaires sur l'axe du viaduc, l'une de 7m. 50 de longueur menée par l'extrémité des garde-corps en l'autre de 13 mètres élevée par un point pris à 33 mètres en deçà.
11-13 - Parallèle à l'axe du Viaduc à 6 mètres de distance
13-15 - Arc de cercle tangent aux alignem

de 23 mètres de rayon
nents 11-13. et 15-17.

Promenade du Truchet
à la Commune de Saint-Claude.

15-17 - Alignement déterminé par l'extrémité (Vers St Claude) du parement du mur de soutènement de la promenade du Truchet et par un autre point pris à 9 mètres de l'origine du même mur, distance mesurée d'equerre sur le dit alignement 15-17.

17-19
route
frères.

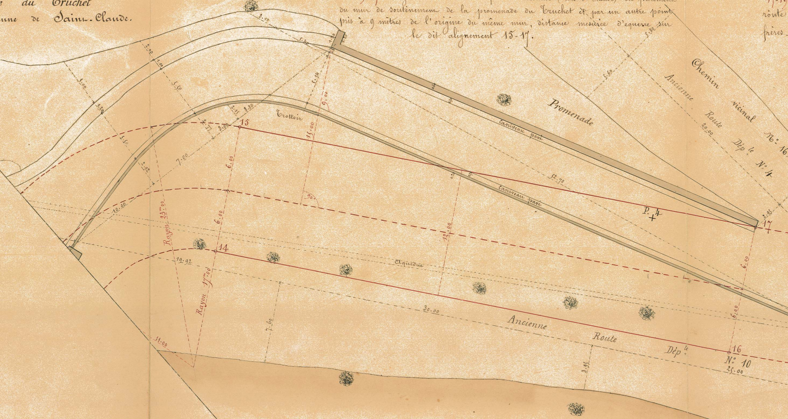
Chemin vicinal N° 16
Ancienne Route Dép.le N° 4
20.00
5.60
5.80
Promenade
Caniveau pavé
Caniveau pavé
Trottoir
15
14
16
17
P. 4
Rayon 23m00
Rayon 17m00
10.00
7.00
6.00
6.00
15.00
9.00
12.00
12.70
90°
Aqueduc
19.92
11.00
7.60
30.00
3.95
25.00
6.00
6.00
Ancienne Route Dép.le N° 10

12.14 - Arc de cercle de 11 mètres de rayon tangent à la fois à une ligne droite parallèle à l'axe du viaduc à 6 mètres de distance et à l'alignement 14-16 (Le point 12 est à la rencontre de l'alignement 10-12 et du dit arc de cercle)

14-16 - Parallèle à l'alignement 15-17, à 12m.00 de distance

– Alignement partant de l'angle antérieur (Côté de St Claude) du mur séparatif de la
et du chemin vicinal No 16, et aboutissant au 1er angle de la maison Jacquemin-Verguet

19-21-23 – Alignement conservé des façades des maisons Jacquemin-Verguet, Delaven
Bozzio, Guillaume et Jeannin.

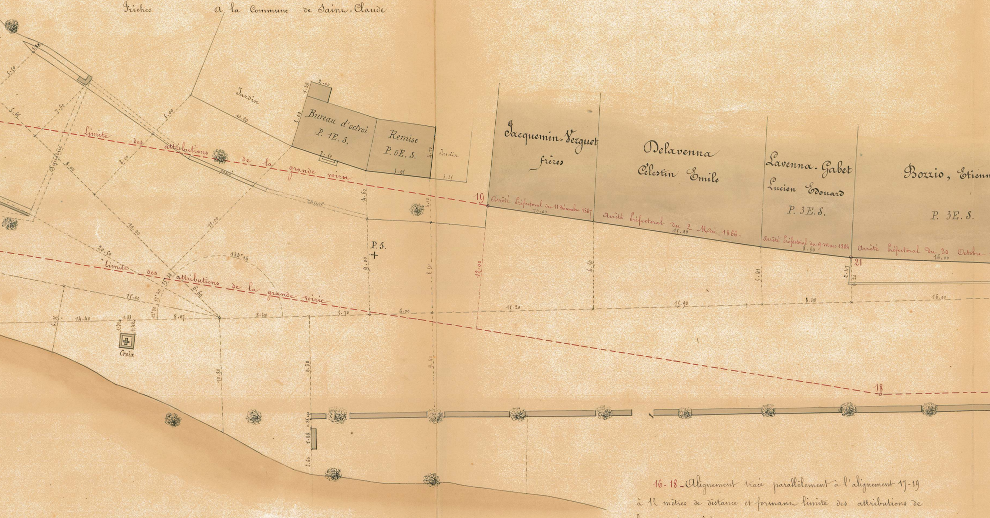
Friches
à la Commune de Saint-Claude
Jardin
Bureau d'octroi
P. 1E. S.
Remise
P. 0E. S.
Jardin
Jacquemin-Verguet
frères
Delavenna
Célestin Emile
Lavenna-Gabet
Lucien Edouard
P. 3E. S.
Bozzio, Etienn
P. 3E. S.
19
Arrêté Préfectoral du 11 Décembre 1867
10.00
Arrêté Préfectoral du 2 Mai 1866
15.90
Arrêté Préfectoral du 9 Mars 1864
8.60
Arrêté Préfectoral du 30 Octobre
16.00
21
Limite des attributions de la grande voirie
Limite des attributions de la grande voirie
Aqueduc
Fossé
Canal
134°14
P. 5.
Croix
12.00
6.50
5.41
15.20
15.90
8.40
16.00
18

16-18 – Alignement tracé parallèlement à l'alignement 17-19
à 12 mètres de distance et formant limite des attributions de
la grande voirie.

na, Lavenna-Gaber.

23-25 – Alignement partant de l'angle (St Claude) de la maison Jeannin, Florentine, en aboutissant au 1er angle de la Prison.

25-27 – Alignement conservé des constructions dépendant de la Prison, du Palais de Justice et de la Gendarmerie.

27-29 – Alignement partant du bâtiment de la Gendarm 1er angle de la maison

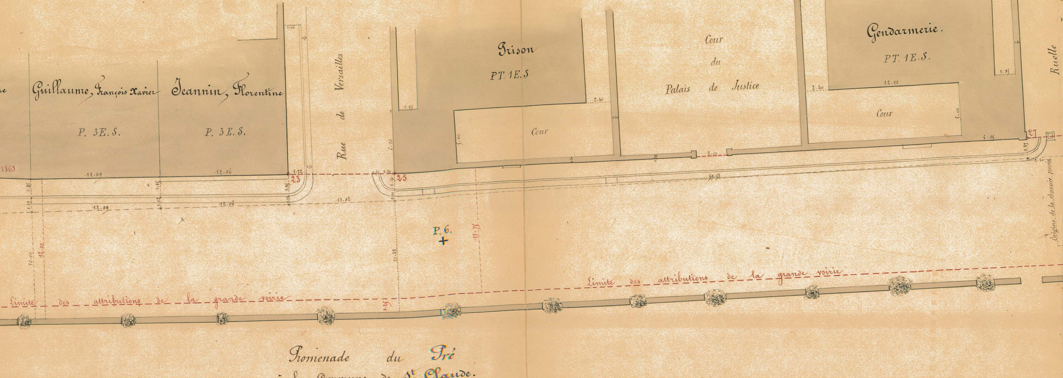
1863
Guillaume, François Xavier
P. 3E.S.
Jeannin, Florentine
P. 3E.S.
Rue de Versailles
Prison
PT. 1E.S
Cour
Cour
du
Palais de Justice
Gendarmerie.
PT. 1E.S.
Cour
Ruelle
23
25
27
P. 6.
Origine de la chaussée pavée
Limite des attributions de la grande voirie
Limite des attributions de la grande voirie
Promenade du Pré
à la Commune de St Claude.

18-20 – Alignement tracé parallèlement à 1m.25 en avant du parement antérieur de la banquette longeant la Promenade du Pré et formant limite des attributions de la Grande

de l'angle (Côté de St. Claude)
nerie et aboutissant au
Chavéria, frères.

29-31 – Alignement conservé des façades des maisons Chavéria, frères
Lacroix (Napoléon), Benoit (Aristide) Duparchy (Henri) et Michel (Cécile)
femme Gronsson (Emmanuel).

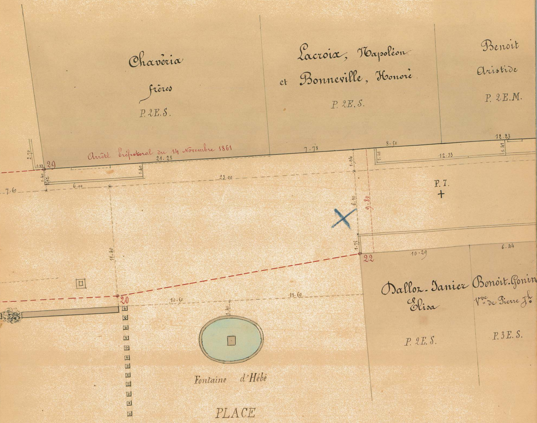
Chavéria
frères
P. 2E.S.
Lacroix, Napoléon
et Bonneville, Honoré
P. 2E.S.
Benoit
Aristide
P. 2E.M.
Arrêté Préfectoral du 14 Novembre 1861
29
2.70
0.33
1.40
0.32
21.28
1.40
23.00
7.60
6.00
11.40
20
10.50
1.40
7.78
8.50
12.23
1.41
12.33
1.41
1.94
6.10
9.80
P. 7.
1.75
22
10.29
6.44
11.60
Dalloz-Janier
Elisa
P. 2E.S.
Benoit.Gonin
Vve de Pierre Jh.
P. 3E.S.
Fontaine d'Hébé
PLACE

voirie.

20-22 – Alignement partant d'un point pris à 1m.25 en avant
du dernier angle de la banquette longeant la Promenade
du Pré et aboutissant au 1er angle de la maison Dalloz-
Janier (Elisa) Cet alignement forme limite des attributions
de la Grande voirie.

22-24 – Aligne
Reffay, olivier;
Poncet-Desm